



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
22 juillet 2002
Français
Original: anglais

**Assemblée générale
Cinquante-sixième session
Point 42 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient**

**Conseil de sécurité
Cinquante-septième année**

**Lettre datée du 22 juillet 2002, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre qui vous est adressée par M. Mahmoud Hammoud, Ministre des affaires étrangères et des immigrants de la République du Liban, concernant votre rapport sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban pour la période du 17 janvier au 12 juillet 2002 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la lettre ci-jointe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 42 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Houssan Asaad **Diab**



**Annexe à la lettre datée du 22 juillet 2002,
adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires
par intérim de la Mission permanente du Liban
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

J'ai pris connaissance avec un intérêt extrême de votre rapport sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) couvrant la période du 17 janvier au 12 juillet 2002. Tout en rendant hommage aux efforts que vous déployez avec persévérance pour maintenir la stabilité et la sécurité dans la région, je suis heureux de saluer aussi le travail accompli par les responsables et le personnel de la FINUL au titre d'une surveillance effective de la situation de la région, tâche contribuant dans une mesure importante à maintenir le calme dans la zone dont Israël s'est retiré en mai 2000. Le Gouvernement libanais tient beaucoup à préserver le calme dans cette zone. Je me réjouis que vous soyez sensible au travail accompli par le Gouvernement libanais pour maintenir le calme dans cette zone, et je tiens à réaffirmer que nous sommes déterminés à poursuivre dans cette voie.

Tout en prenant note avec satisfaction de tous les points positifs contenus dans votre rapport, je tiens à vous assurer que le Liban a été et est scrupuleusement attaché aux résolutions du Conseil de sécurité et à sa légitimité internationale. En ce qui concerne les fermes de Chab'a et les trois points de la Ligne bleue, votre position nous est connue et vous connaissez la nôtre. En outre, et ainsi que le rappelle le paragraphe 28 de votre rapport, le Liban est Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies et il est foncièrement attaché à sa légitimité. Non seulement le Liban a à coeur d'honorer ses obligations, mais il est aussi l'un des premiers États à exiger l'application intégrale des résolutions de l'ONU. Voilà pourquoi le Liban appelle Israël à respecter ces résolutions et à cesser de provoquer continuellement le Liban en violant sa souveraineté par air et par mer.

Le Liban veut vous assurer qu'il accorde une totale liberté de mouvement à la FINUL dans toute la région où elle opère et qu'il tient à lui préserver cette liberté. Le Liban continuera de conserver cette position.

Le Ministre des affaires étrangères et des immigrants
(Signé) Mahmoud **Hammoud**